



La Grippe en communication

Après adoption unanime et sans surprise des PV de CE de juin et juillet, le seul sujet abordé par le Président du Comité d'Établissement Union l'a été dans le cadre de ses communications. Décidemment sujet d'actualité, la grippe fait parler d'elle...

Lors de la réunion des Délégués du personnel qui avait eu lieu l'avant-veille, le DRH avait déjà évoqué la grippe A H1/N1. Il a été signalé des cas pour la Mutuelle Mgen, cas familiaux, ou situation des collègues de la section de la Réunion touchée par la pandémie, mais aucun cas, à la date de l'Assemblée plénière, au Siège, ce qui n'empêche pas la mise en œuvre de mesures de précaution depuis le mois de juin (informations concernant les mesures d'hygiène et de prévention recommandées, installation de solutions hydro-alcooliques dans les sanitaires).

Il a rappelé les termes du communiqué du Président de la Mgen en date du 13 août, en particulier :

- constitution d'un Comité « Pandémie grippale » de la MGEN, chargé d'aider à la prise de décisions appropriées,
- rôle de la MGEN, concernée par ses liens avec l'Éducation nationale, la Culture et la Recherche, en tant qu'employeur, comme gestionnaire du Régime Obligatoire, enfin en qualité de première mutuelle complémentaire santé et responsable d'un ensemble d'établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Volonté de protéger la santé des salariés et d'assumer les conséquences opérationnelles de la situation, en s'organisant pour maintenir la continuité des activités essentielles.

Le DRH a pointé la mise en place d'un système de « traçabilité » comportant une ligne téléphonique dédiée en cas de situation d'urgence, ainsi que le souhait d'anticiper un éventuel passage au niveau 6 - pandémie grippale. Il nous a précisé qu'un dispositif de plan de continuité (non obligatoire pour les entreprises privées) était initié, le Président de la Mutuelle ayant arbitré les activités essentielles dans ce cadre : paiement de AI/IJ, flux de trésorerie, paiement des salaires. S'agissant, en cas de risque avéré, du maintien des structures institutionnelles, le point est en réflexion.

Sur des mesures de prévention primaire, le DRH a rencontré les entreprises chargées du nettoyage des locaux afin de s'assurer d'une bonne prise en considération du problème, sachant que si une démarche de télétravail a été retenue pour Chorégie, ce n'est pas envisagé actuellement pour le secteur de l'UES Mgen (si la situation devait s'aggraver de façon conséquente - degré d'absentéisme accru - des précisions seront apportées dans le contexte d'une continuité d'activités indispensables).

Sur notre sollicitation, le nom du médecin du travail qui prendra ses fonctions à compter de septembre a été indiqué : il s'agit du Docteur Lagrange. Il a néanmoins été rappelé qu'un médecin du travail n'était pas appelé à prescrire. Le réflexe en cas de symptômes : contacter le Médecin traitant (plutôt que le 15 submergé par les appels téléphoniques).

La Mgen a également pu se doter en masques de protection qui seront proposés en cas de grippe déclarée dans un bureau. Ils seront également mis à disposition des secteurs ou structures accueillant du public à l'instar de l'espace St Michel, du Centre de Formation de La Verrière ou encore des salariés de l'accueil (prestataires).

En première intention si un cas de grippe est probable, le responsable hiérarchique et le service logistique seront alertés.

En ce qui concerne les vaccinations :

- Pour la grippe saisonnière, une vaccination est programmée à Mgen Union par l'Institut Fournier.
- Le vaccin contre la grippe A H1/N1, en une ou plusieurs injections, n'est pas actuellement disponible - aux environs d'octobre - et l'injection devra être conduite dans un centre de vaccination (2 centres Mgen devraient être intégrés au dispositif).

Le Président du Comité d'Etablissement a précisé que la situation face au risque grippal était suivie attentivement par les instances de la Mgen qui examineront, au fur et à mesure de l'évolution du problème, les dispositions à prendre, éventuellement avec les partenaires sociaux (fermeture de centres, ...).

En premier temps, il n'évoque aucune autre possibilité que la prise de RTT ou de CP pour les salariés dont les enfants n'auraient pas classe suite à décision préfectorale.

Prochain Comité d'Etablissement le 24 septembre 2009
Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic
<http://www.cfdt-mgen.org>

